



# Évaluation de l'histoire des arts pour le diplôme national du brevet

publié le 03/11/2009 - mis à jour le 04/11/2009

Le bulletin officiel n° 40 du 29 octobre 2009

---

## Descriptif :

Les modalités de l'évaluation publiées au bulletin officiel n° 40 du 29 octobre 2009

---

## Sommaire :

- Pour en savoir plus
- 

## Le bulletin officiel n° 40 du 29 octobre 2009 fixe les modalités de l'évaluation de l'enseignement de l'histoire des arts pour le DNB

L'enseignement de l'histoire des arts a été introduit à l'école à la rentrée 2008 et au collège à la rentrée 2009 (cf. [arrêté du 11 juillet 2008 publié au B.O. n° 32 du 28 août 2008](#)). Il a été décidé de l'évaluer dans le cadre du diplôme national du brevet : l'[arrêté du 9 juillet 2009](#) publié au J.O. n° 170 du 25 juillet 2009 instaure un oral d'histoire des arts comme composante de l'évaluation du diplôme national du brevet.

Chaque établissement dispose d'une grande liberté pour construire le(s) projet(s) d'enseignement de l'histoire des arts, dans le respect des contraintes fixées réglementairement : domaines artistiques, thématiques, périodes historiques propres à chaque niveau.

La conception de ce(s) projet(s) dépend autant des ressources offertes par le patrimoine artistique local que des projets des professeurs des différentes disciplines, spécifiques à chaque établissement.

## ● Pour en savoir plus

Lire le texte intégral de la note adressée aux recteurs et rectrices sur le site du Ministère : [bulletin officiel](#)

## Lien complémentaire

 [Le bulletin officiel](#)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.